

ASSEMBLÉE NATIONALE24 novembre 2025

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 323

AMENDEMENT

présenté par

M. Jacobelli, M. Gery, M. Allisio, Mme Diaz, M. Loubet, M. Lottiaux, Mme Marais-Beuil et
M. Mauvieux

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois après la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport détaillant les conséquences socio-économiques d'une délocalisation du site d'ArcelorMittal de Florange, dans le département de la Moselle. Il revient sur les raisons qui auraient fondé cette décision et les critères de sélection du nouveau lieu d'implantation. Aussi, il détaille la situation contractuelle de chacun des employés et évalue les impacts d'une délocalisation pour le dynamisme et l'attractivité du territoire (des communes voisines, du département et de la région). Enfin, il fournit une série d'éléments objectifs chiffrant les pertes financières et infrastructurelles qu'occasionnerait une telle opération, et dresse un portrait complet des perspectives de réemplois pour les travailleurs.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement prévoit d'intégrer à la proposition de loi une demande de rapport revenant sur les conséquences socio-économiques d'une délocalisation du site d'ArcelorMittal de Florange pour le territoire et ses habitants. Implanté depuis 1948 au sein de plusieurs communes de la vallée de la Fensch, le site de Florange emploie près de 2 000 salariés et constitue l'un des premiers employeurs privés du département. Pourtant, en octobre dernier encore, les fonctions tertiaires ont été visées par une délocalisation en Belgique, à Gand. Les salariées assurant notamment la gestion des commandes déploraient les propositions de reclassement en usine, qui ne présentaient aucun lien avec leurs qualifications.

Après la perte des hauts-fourneaux de 2012, ces annonces répétées (ajoutées à celles de la perte de

194 postes en avril dernier) soulèvent des traumatismes et des plaies sociales encore béantes pour l'industrie locale.

Le Rassemblement national se tient aux côtés des salariés et des territoires, nous voulons donc éléver cette préoccupation de maintien de nos sites industriels en France au rang législatif par cet amendement.